

Vous voudrez bien faire mentionner dans la colonne *Observations* les motifs de ces achats ou cessions (nécessité de service, économie, avantages sous le rapport de la qualité ou de la facilité plus grande de conservation de la denrée) et joindre, quand il y aura lieu, à ce tableau un exemplaire des marchés passés sur place.

Il conviendra, en outre, de relater dans cette colonne, en regard des articles dont on aura effectué l'achat ou la cession conformément à une autorisation ministérielle, la date de la dépêche notifiative de cette autorisation.

Les chiffres à comprendre dans la colonne 4 (prix de France) devront d'ailleurs être déterminés d'après les prix du dernier tableau annuel inséré au *Bulletin officiel*, augmentés, suivant l'usage, de 30 p. 0/0 à titre de frais de transport, de déchet, etc.

Recevez, etc.

*Le Vice-Amiral, Sénateur,  
Ministre de la marine et des colonies,*  
Signé : JAURÉGUIBERRY.

Pour ampliation :

*Le Commissaire général  
Directeur des services administratifs,*  
Signé : A. COUSIN.